COMPTE–RENDU N° 10/17
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS
SEANCE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2017 à 20H30

Présents : FUMEY, BUSSIERE, VACELET, FRATER, GINDRE, MIGER, PAILLARD, RICHARD, SEIGNEZ, VALCHER, GIET, CHEVALIER, LANOY, DRUET , PINGON
Secrétaire séance : PAILLARD Alain
Prochaine séance du conseil municipal : Lundi 29 janvier 2018
Le compte-rendu du conseil municipal du 20 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.
Les colis de Noël seront distribués le mercredi 20 décembre 2017 à 15h00.
Les vœux du maire seront présentés à la salle polyvalente Jean Ferrat le samedi 13 janvier 2018 à 18h00.
Lors du dernier conseil municipal, les élus ont demandé si les enfants de l'école de Brevans participaient aux ateliers pasteur. L'instituteur nous a confirmé que chaque classe avait participé à ces ateliers gratuitement. La subvention sera donc bien versée à cet organisme pour 2018.
Une minute de silence a été respectée en l'hommage à Marie-Jeanne MARTIN, décédée, ancienne adjointe de la commune.

ORDRE DU JOUR

I COMPTES RENDUS DELEGATIONS

Commission économique représentée par M. FRATER : Ouverture dominicale des commerces : présentation de la liste des 10 dimanches proposés en 2018, Finalisation du transfert des zones d'activités au Grand Dole : 20 zones d'activités économiques, budget annuel de 151800 €, Retrait du Conseil Départemental et de la CCI du Jura du Syndicat Mixte INNOVIA, présentation de la programmation Emploi-insertion, projet d'aménagement des ronds-points d'entrée d'agglomération : Parcey associé au golf, Innovia associé à Pasteur, Côte d'Or associé à l'oenotourisme/gastronomie, Baverans associé aux loisirs sportifs vélo et fluvial, point d'actualité sur les entreprises Afuludine, Cylindre, Plastibell Foucherans, ECCOFOR/Juralternance.

Conférence des Maires représentée par Mme BUSSIERE : Présentation des compteurs linky par ENEDIS : si des problèmes interviennent, ne pas hésiter à contacter notre interlocuteur M. RENARD. « Gotoo Dole » : Programme de fidélité du réseau TGD et covoiturage : le site de Choisey va se développer.

Réunion Espace santé représentée par Mme BUSSIERE. Sur 140 communes invitées, seulement 7 communes étaient représentées. En 2018, l'espace santé fêtera ses 10 ans. Trois interventions d'activités : la vie libre (section alcoolisme), l'harmonie gramme (surcharge pondérale), pass sport forme (activité de marche)

Conseil Communautaire du 14 décembre 2017 représenté par M. FUMEY :

- Démission de Mme Phanie BOUVRET, déléguée communautaire représentant la Ville de Dole et installation de M. Timothée DRUET.
- Adhésion de la communauté de communes Jura Nord au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols de la communauté d'agglomération du Grand Dole.
- Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et ACTP (Attribution de compensation de la Taxe Professionnelle). : Pour Brevans, le montant perçu est de 68001 €.
- Avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement concernant l'accueil de loisirs sans hébergement Wilson.
- Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public 2017-2022
- Décision modificative
- Autorisation d'engagement et mandatement des crédits d'investissements
- Garantie d'emprunt Grand Dole Habitat – Opération de réhabilitation énergétique de 135 logements « Cité Kennedy » situés Rue Claude Lombard à Dole.
- Tarifs communautaires 2018
- Création de postes suite à transfert des agents de la restauration scolaire au 1er janvier 2018
- Modification du tableau des effectifs
- Convention Jura Service pour l'année 2018
- Convention terre d'emplois – TEMPO pour l'année 2018
- Réforme du régime indemnitaire – Mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
- Mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'ARAPT (Association pour la Réflexion et l'Animation des Politiques Territoriales du Pays Dolois).
- Mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au Syndicat Mixte Doubs Loue année 2018
- Mise à disposition partielle d'un agent de la communauté d'agglomération du Grand Dole – service de remplacement des secrétaires de mairie.
- Convention de prestation de services avec la Commune de CRISSEY
- Avenant à la convention de mise à disposition de services entre la communauté d'agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole pour 2017
- Avenant à la convention de mise à disposition de services entre la communauté d'agglomération du Grand Dole et la Commune de Champvans pour 2017.
- Définition des conditions financières et patrimoniales du transfert des ZAE – cessions de terrains – autorisation de signature des procès-verbaux de mise à disposition et des conventions de mandat de gestion
- Attribution de subventions dans le cadre de la Programmation Emploi-Insertion 2018
- Mise à disposition d'immeubles sis place Barberousse par la Ville de Dole à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.
- Révision du Plan de sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimonial Remarquable de Dole – Mise en place de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR).
- Convention régionale de cohésion urbaine et sociale Bourgogne franche-comté
- Convention avec le Conseil Départemental du Jura et le Syndicat Mixte Doubs Loue pour la gestion des ouvrages départementaux de protection des crues.
- Natura 2000 : renouvellement du rôle d'opérateur de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et appels à projets 2018
- Aire de covoiturage de Chosiey : Convention APRR et financement

Commission affaires sociales et culturelles représentée par Mme VACELET : Effectifs péri et extrascolaires en hausse générale depuis la rentrée de septembre, sauf en ce qui concerne le site de Baverans pour leur TAP (Temps d'accueil périscolaire). Après accord de l'agglo et de la commune de Baverans, les enfants de Baverans inscrits sur le temps 15h50 et 16h35 prendront le bus pour être accueillis au centre de Brevans à compter du 8 janvier 2018. Hausse des tarifs pour 2018. Nouvelle organisation à la rentrée 2018 : les résultats des différents conseils d'école ont voté en majorité la semaine de 4 jours. C'est en dernier lieu le Directeur académique qui se prononcera.

Réunion du 26 octobre 2017 du comité de suivi de la station d'épuration représentée par M. FUMEY : M. CUINET est élu Président de Doléa eau et Doléa assainissement. Les chiffres clés pour l'année 2016 sont 11 494 abonnés, 25 postes de relevage, 848 616 m3 assujettis et 318 276 m3 collectés venant de communes extérieures à Dole (calcul sur 8.5 mois), 531 000 € d'investissement en renouvellement et 18 000 € en travaux neufs, 187 800 ml de réseau, 16 892 ml de réseau curé, 6 514 ml de réseau inspecté en vidéo, le prix de la part assainissement s'élève à 1.823 € en 2016 contre 2.021 € en 2015. Un programme pluriannuel d'actions doit être mis en place pour améliorer le fonctionnement du système d'assainissement par temps de pluie.

Téléthon Bielles Brevannaises : la collecte a rapporté la somme de 4648.46 €.

II] BUDGET COMMUNE ET ASSAINISEMENT EXERCICE 2018 : Vote engagement des crédits d'investissement : délibération :

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du budget commune et assainissement, le conseil municipal autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2017 soit :

- Budget commune : montant total des chapitres d'investissement : 331 549.24 € donc 82 887.31 € de crédits ouverts sur 2018
- Budget assainissement : montant total des chapitres d'investissement : 3 556 € donc 889 € de crédits ouverts sur 2018

Délibération votée à l'unanimité.

III] MISE EN PLACE DU RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel : délibération :

Le régime indemnitaire qui était mis en place (IAT : Indemnité d'Administration et de Technicité) n'existe plus. Le nouveau régime indemnitaire obéit au principe de parité entre la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale. La commune doit délibérer afin de mettre en œuvre le nouveau régime indemnitaire : le RIFSEEP (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise). Un projet de ce nouveau régime indemnitaire a été présenté au comité technique du centre de gestion qui a reçu un avis favorable. Délibération votée à la majorité : 4 abstentions. Une commission aura lieu le lundi 15 janvier 2018 à 18h00 pour l'attribution de cette indemnité aux employés.

IV] PROCEDURES TRIBUNAL ADMINISTRATIF BOWLING LE BH / MAIRIE DE BREVANS :

Avant d'aborder ce sujet, le Maire a quitté la salle, étant actionnaire à la SCI, propriétaire du bâtiment. M. GINDRE, adjoint, a demandé que chacun des conseillers l'atteste par écrit puis a fait le point sur la situation.

Le 27 novembre 2017, le référé en annulation de l'arrêté de fermeture déposé par l'exploitant a été rejeté par le Tribunal Administratif de Besançon.

Le 11 décembre 2017, l'exploitant a été reçu à la sous-préfecture, en présence du SDIS, de la gendarmerie et de M. GINDRE par M. le Sous-préfet. Ce dernier lui a rappelé qu'en aucun cas il interférait dans les différents opposant la SCI propriétaire et l'exploitant qui ne concernent ni son administration ni la commission de sécurité, des juridictions existants pour cela, qu'il devait respecter les règles de procédure concernant la mise en conformité de son bowling notamment en transmettant directement et uniquement les documents demandés, à la mairie.

A la suite du non-respect par l'exploitant de l'arrêté de fermeture administrative pris par la mairie, M. GINDRE, dans le cadre du pouvoir de police du maire, a fait application de l'article L123-4 du code de la construction et de l'habitation et en a fait lecture au conseil municipal : « Le fait pour l'exploitant, malgré une mise en demeure du Maire ou du représentant de l'Etat d'avoir à se conformer à l'arrêté pris de ne pas procéder à la fermeture administrative de l'établissement est puni d'une amende de 3 750 € ». Après avoir mis en demeure l'exploitant par lettre recommandée avec AR, et avoir constaté qu'il n'en tenait pas compte, il a demandé à la gendarmerie de procéder au relevé de l'infraction.

A la suite de la parution d'un compte-rendu dans un petit brevannais, l'exploitant avait exigé, comme la loi l'autorise, un droit de réponse qui lui a été accordé. A ce jour, malgré un mail de rappel qui lui a été fait vendredi 15 décembre dernier, il ne l'a pas exercé, ne faisant parvenir aucun texte à la mairie, texte qui aurait dû être porté à la connaissance des membres du conseil de ce soir, avant d'être inséré lors de la parution du petit brevannais de décembre 2017.

Par mail, l'exploitant a informé la mairie qu'il saisissait le Conseil d'Etat. M. GINDRE propose aux conseillers d'autoriser la mairie à prévoir une provision de 6000 € sur le budget 2018 afin de couvrir les éventuels frais d'avocat, proposition adoptée à l'unanimité.

Afin de régulariser la situation, à la suite de travaux réalisés à l'intérieur du bowling sans déposer de déclaration de travaux, l'exploitant a déposé en mairie une déclaration préalable de travaux qui a été transmise aux services instructeurs à Lons Le Saunier, s'agissant d'un ERP (Etablissement Recevant du Public).

Une seconde déclaration de travaux concernant l'extérieur est aussi en cours de régularisation.

La mairie a reçu un courrier de la Préfecture demandant son avis sur le renouvellement de la prolongation d'ouverture tardive de l'Etablissement. La réponse a été défavorable.

Une déclaration de marché de Noël a été déposée en mairie par l'adjoint de l'exploitant. M. GINDRE qui a reçu ce dernier, lui a rappelé que ce marché de Noël n'était pas soumis à autorisation mais seulement à déclaration vu que la manifestation se passe uniquement à l'intérieur du site, mais que néanmoins, il enfreignait la loi au regard de l'arrêté de fermeture administrative de l'établissement.

V] SIAV (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vèze) : renouvellement de la convention de déversement dans le réseau d'assainissement du SIA de la Vèze : Délibération :

La commune déversant ses effluents dans les collecteurs du SIAV, il est nécessaire de renouveler la convention jusqu'au 30 avril 2029. Le conseil municipal autorise le Maire à signer cette nouvelle convention. Délibération à l'unanimité.

VI] SOGEDO : Renouvellement de le convention facturation redevance assainissement collectif : Délibération :

Dans le but d'éviter la multiplicité des factures pour les clients et des frais de gestion supplémentaires, le maire propose de renouveler la convention avec le Sogedo permettant que les redevances assainissement apparaissent conjointement à celles de l'eau potable sur les factures émises par SOGEDO, fermier du service de l'eau potable. Le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention jusqu'au 31 décembre 2019. Délibération votée à l'unanimité.

VII] COMPTAGE RELEVE DES VITESSES RUE DE LA COURBE : RESULTATS : VALIDATION DU RETRECISSEMENT DE LA RUE DE LA COURBE :

Un relevé de vitesses des usagers avait été fait en 2015. Un dispositif de ralentissement provisoire a été mise en place dernièrement et un deuxième comptage a été effectué : la comparaison entre les deux relevés montrent que la vitesse a baissé de façon notoire dans les deux sens. Au vu de ces résultats, le conseil municipal décide de mettre en place un aménagement définitif identique à celui de la rue des Vignes.

QUESTIONS DIVERSES

- Dossier DETR : le maire rappelle que les Etablissements recevant du Public (ERP) doivent être en conformité en matière d'accessibilité. La salle de classe située au-dessus du centre de loisirs ne l'étant pas, un monte personne doit être installé. Le Maire propose de demander une subvention à l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour la réalisation de l'installation adéquate. Un devis pour cette dernière a été effectué ainsi que pour la maçonnerie. Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2018 et à assurer l'autofinancement de cette opération. Délibération votée à l'unanimité.
- Groupement gaz électricité : suite au groupement d'achat régional, la commune aura comme nouveau fournisseur de gaz à compter du 1er janvier 2018, GAZ DE BORDEAUX. Ce fournisseur propose une option de fourniture de Biogaz moyennant un surcoût de 10 € HTT/MWh. Renseignement pris par le Maire, ce biogaz est trop élevé et nous reviendrait à un prix de revient de 15% en plus du prix normal. La commune ne demandera pas à bénéficier de cette option.

- Qualité de l'air dans les ERP a introduit une obligation de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du Public. Nous sommes concernés à partir du 1er janvier 2018 pour notre école primaire. Cette surveillance, mise en œuvre par le propriétaire et réalisée tous les 7 ans, repose sur une évaluation obligatoire des moyens d'aération, la mise en œuvre au choix d'une campagne de mesures de certains polluants et d'un plan d'actions visant à prévenir la présence de ces polluants. Une réunion d'information est organisée par la communauté d'agglomération du grand dole le mercredi 20 décembre 2017. Personne ne pouvant y assister, un compte rendu de cette réunion sera demandé auprès des services concernés.
- Terrains MARLIN : une proposition d'assistance a été demandée au SIDEC pour la viabilisation de la parcelle AI6 de la commune pour un éventuel futur lotissement. Le maire propose, au vu du travail effectué pour l'instant sur le PLUi, de différer cette intervention.
- Numérisation registres d'état civil : suite à un groupement de commandes pour numériser les registres d'état civil, la commune avait répondu favorablement à ce projet. La Société NUMERIZE a été retenue suite à l'appel d'offres moyennant un coût de 0.40 € TTC par acte. Ces actes seront ensuite intégrés dans le logiciel métier de la commune par le SIDEC pour un coût de 690 € équivalent à trois mises à disposition de services. Le maire propose de procéder à la numérisation des actes d'état civil à partir des années 1920 à 2003. Le conseil municipal approuve la numérisation des actes d'état civil de la commune par la société NUMERIZE, la mise à disposition de service du SIDEC, autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire et à inscrire les crédits au budget communal 2018. Délibération votée à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- SICTOM : le Maire fait part de l'organisation de collecte des bacs du SICTOM lorsque celle-ci tombe un jour férié. La collecte du jour férié est décalée au jour suivant donc pour Brevans le mardi. Le Maire fait part des nouveaux horaires de déchèterie. Une information sur la collecte et la déchèterie sera insérée dans le petit brevannais de décembre.
- Association des Maire Ruraux : la loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement à l'intercommunalité au 1er janvier 2020. L'AMRF demande que les communes conservent ces compétences en se mobilisant.
- Abribus rue des vignes : celui-ci sera installé courant janvier 2018.

Questions posées par les conseillers municipaux

- M. LANOY demande si l'ordre de service a été donné aux entreprises retenues pour l'aménagement de l'avenue Eisenhower. Le maire précise que la lettre de notification doit être signée le mardi 19 décembre 2017. Il demande la possibilité d'installer des catadioptres sur l'îlot central vers le nouvel arrêt de bus Avenue Eisenhower ainsi qu'une peinture réfléchissante. Le Maire prendra contact avec le Grand Dole.

Séance levée vers 22 H 30

Le Maire, G. FUMEY